



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 28 septembre 2023

Sécheresse en Loir-et-Cher : 1 zone en alerte et 3 zones en alerte renforcée

Au 28 septembre 2023 et par rapport à la semaine précédente pour les 15 zones d'analyse de la sécheresse du département de Loir-et-Cher, 13 cours d'eau voient leur débit à la hausse, un est stable et un dernier est en baisse. Des pluies de faible intensité sont attendues courant semaine prochaine.

Par ailleurs, au 10 septembre (en absence de données régionales plus récentes), les nappes d'eaux souterraines présentent en moyenne des taux de remplissage faibles à très faibles au Nord de la Loire, avec une légère tendance à la hausse et des taux de remplissage normaux à faibles au Sud de la Loire, avec une tendance à la hausse.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en **alerte** pour le bassin **de la Cisse** ;
- en **alerte renforcée** pour les bassins **de la Brenne, de la Masse et du Fouzon**.

Il n'y a plus de zone identifiée au niveau **crise**.

Concernant la nappe souterraine de Beauce blésoise, le seuil d'alerte reste franchi, entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur. Ainsi, les prélèvements pour l'irrigation en Beauce blésoise sont interdits du vendredi au dimanche de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. En Beauce centrale, il n'y a pas de restrictions agricoles.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Comprendre-les-mesures-de-limitation-par-usage/Secheresse-dans-le-Loir-et-Cher-comprendre-les-restrictions-par-usage>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41